

VALERY Paul

CARENTON Betty

LANGLAIS Erwann

Dans le cadre d'une découverte de deux métiers dans le monde du droit, le mercredi 18 janvier 2022, nous, élèves de l'option DGEMC, avons eu l'honneur d'écouter Monsieur SOULIER, directeur de greffe au tribunal de Guéret, ainsi que Madame MAZURE, avocate.

Une carrière admirable et d'une grande ampleur – Mr SOULIER

Mr SOULIER (directeur de greffe) nous informe qu'il faut au minimum un bac+3 et un Master 2 pour concourir au concours national dans l'école d'application des greffes, qui se situe uniquement à Dijon. Ensuite, les études se poursuivent avec 18 mois de stages pratiques. Concernant le métier de greffier, (qu'il a également exercé), il faut au minimum un bac+2, et les épreuves sont quasiment identiques. Mr SOULIER a débuté par 2ans en faculté de droit, a passé le concours, puis a commencé d'exercer au tribunal de Bourgneuf.

Les greffiers sont des fonctionnaires du ministère de la justice et gestionnaire de la juridiction dans la catégorie B. Ils assistent les magistrats dans leurs diverses décisions et accordent également la certification française. Le rôle du greffier est essentiel, notamment lors de signatures à la suite de décisions actées, la présence du greffier est donc fondamentale. Lors d'un procès, ils sont amenés à rédiger une note d'audience, ce qui va aider le tribunal en globalité dans leurs décisions.

En France, il y a 164 chefs de juridiction.

Avocats, les anges gardiens de la défense – Mme MAZURE

Les avocats sont des auxiliaires de la justice et possèdent le pouvoir de juger et d'authentifier. En France, il y a 70 000 avocat(e)s et 163 barreaux. C'est une profession indépendante et réglementée. Les avocats sont ainsi, des professionnels libéraux.

Les compétences et qualités qu'il faut avoir, il y a, être à l'écoute ce qui est fondamental dans ce métier, car les secrets les plus démentés leur sont dévoilés.

De plus, il faut avoir un esprit de synthèse, il faut être capable de conseiller, de plaider, d'accepter la contradiction et de faire de la médiation. Les avocats portent une tenue d'audience, une tenue imposée des le 31 décembre 1971.

Concernant les études, il faut aller en faculté de droit, détenir un master pour concourir à l'examen (IEJ) d'entrée à l'école d'avocat, le passage dans cette école dure 18 mois (6 mois de cours, 6 mois de stage et 6 mois), un mémoire est rendu à la fin de cela. Ensuite, l'obtention du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) pour ensuite prêter serment devant la Cour d'appel. Enfin, il faut faire une demande d'inscription dans un barreau.

VALERY Paul

CARENTON Betty

LANGLAIS Erwann